

2024

ÉLECTIONS  
EUROPÉENNES

---

**ENGAGER L'AVENIR DE  
LA FRANCE ET DE  
L'EUROPE  
AVEC LES  
TERRITOIRES RURAUX**

---



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Sur le plan européen</b>	<b>2</b>
<b>Pour la France</b>	<b>3</b>

**INTRODUCTION**

**01**

La ruralité en France comme en Europe représente 80 % du territoire et 30 % de la population. Malheureusement, elle est trop souvent “l’oubliée” des politiques publiques. Accès aux soins, à la mobilité, aux études supérieures, au numérique ou encore à l’emploi : dans tous les domaines, les fractures territoriales et les inégalités entre les citoyens sont toujours plus marquées.

Au cours des trente dernières années, le vote nationaliste a augmenté dans les territoires ruraux et périurbains, notamment ceux subissant le désengagement de l’État et confrontés aux difficultés sociales. En revanche, le cœur des métropoles est épargné. Ce constat s’observe partout en Europe.

Nos concitoyens, qui habitent ces territoires, ont le sentiment que leurs préoccupations ne sont pas prises en compte par les dirigeants politiques, qu’ils ne comptent pas aux yeux du pays ou de ceux qui les gouvernent et qu’ils sont insuffisamment représentés. Sur le plan économique, ils ont l’impression d’être les derniers à bénéficier des ressources publiques et l’absence des services publics renforcent ce sentiment. Enfin, sur le plan culturel, reste l’idée forte que leur mode de vie est radicalement différent de celui des urbains et qu’il est méprisé.

À cet égard, en France, le R.N. a réussi à convaincre une partie des électeurs ruraux qu’il était le parti d’une ruralité abandonnée et méprisée. Face à cela, il convient pour les autres forces politiques de prendre en compte cette forme de “conscience rurale”, fondée sur le ressentiment, pour construire un autre discours, basé sur des actions fortes, qui ne soit ni misérabiliste ni condescendant, et qui fasse sens vis-à-vis des représentations des habitants des zones rurales.

## HISTOIRE DU CONFLIT POLITIQUE

Selon les économistes Julia Cagé et Thomas Piketty, l’appartenance à une classe sociale reste un facteur déterminant du vote. Les ressorts du vote en faveur de l’extrême-droite seraient d’abord socio-économiques, avant d’être identitaires.

Aujourd'hui, on constate un retour à un écart de vote rural-urbain beaucoup plus fort qu'au XXe siècle, comparable à ce qu'on avait au XIXe. Il faut tenter de voir dans cet écart « les déceptions et les sentiments d'abandon du monde rural, dans les bourgs et les villages, face aux services publics qui disparaissent : plus de maternité, des lignes de train qui ferment, pas de transports... ».

Plutôt que de stigmatiser le supposé racisme de certains, la xénophobie, le conservatisme spontané des campagnes, il faudrait plutôt essayer « de voir les ressentis et les divergences en termes d'attentes socio-économiques ». Derrière, il y a des questions de transport, de logement, d'emploi. Ce sont des enjeux sur lesquels il y a des réponses à apporter. Et en particulier, sur lesquels la gauche devrait s'adresser davantage aux classes populaires du monde rural.

Leur ouvrage, Une histoire du conflit politique, se veut donc porteur d'un message optimiste pour la gauche. Ainsi, selon eux, "Le socle populaire de la gauche est beaucoup plus important que ce l'on prétend parfois" et la gauche pourrait retrouver un ancrage populaire perdu à condition de mesurer pleinement l'importance des facteurs socio-économiques.

Pour répondre aux besoins concrets de nos concitoyens ruraux, il est temps d'engager, à l'échelle de la France et de l'Europe, de véritables politiques à destination des territoires ruraux.

L'avenir de la France et de l'Europe passera inévitablement par le développement des coopérations entre tous les territoires. Il est donc dans l'intérêt de chacun de repenser les modes d'organisation de nos sociétés en abandonnant les logiques qui opposent le centre aux périphéries pour leur substituer celles d'une organisation en réseau où chaque territoire est reconnu pour ce qu'il est et pour ce qu'il apporte au collectif.

**SUR LE PLAN EUROPÉEN**

**OS2**

## LA MISE EN PLACE D'UN AGENDA RURAL EUROPÉEN : UNE OCCASION MANQUÉE DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE (PFUE)

---

Le 4 novembre 2022, le groupe SER a soumis au Sénat une proposition de résolution socialiste pour que soit mise en place un véritable agenda rural européen. Il s'agissait de profiter de la **présidence française de l'Union européenne** pour que le président de la République s'attache à lancer des travaux en ce sens.

Ce texte, adopté à l'unanimité, formulait le souhait que l'Europe prenne en compte la question rurale au-delà de la politique agricole commune (PAC).

Un tel agenda devait être l'occasion d'affirmer l'ambition européenne en faveur des territoires ruraux constitués de la campagne et de villes, petites et moyennes. Il devait répondre à la diversité de leur réalité culturelle, économique et sociale.

En adoptant cette proposition de résolution, le Sénat, Chambre des territoires, avait porté l'ambition de sensibiliser la Commission européenne à la **nécessité de « ruraliser l'Europe »**. Car au-delà de l'occasion qui est donnée à l'Union européenne d'envisager un autre avenir avec la Pacte rural européen, il y allait aussi la considération que nous accordons à l'accueil de nouvelles populations qu'elles soient issues de l'Europe ou du reste du monde dans nos campagnes.

Notre pays, qui dispose du plus vaste et du plus bel espace rural en Europe, avait toute la légitimité pour l'affirmer durant cette présidence française à l'Union Européenne qui s'est achevée en juin 2022. Malheureusement, le Président Macron n'a pas saisi l'opportunité qui lui était offerte de porter cette ambition au sein de l'Union Européenne. Ce que l'on ne peut que déplorer.

## UN COMBAT RELAYÉ PAR LE COMITÉ DES RÉGIONS ET DES VILLES DE L'U.E.

---

Le nouvel appel du 30 octobre 2023 du **Comité des régions et des villes de l'U.E.** entre en résonance avec la Résolution européenne votée par le Sénat pour une réelle politique européenne à destination des territoires ruraux.

Nous partageons le même constat que le développement durable à long terme de l'U.E. ne peut se faire sans des zones rurales fortes et durables et sans l'intégration complète des communautés rurales dans le projet européen. Toutes les politiques de l'U.E. devraient tenir compte de l'adaptation des zones rurales, de la promotion de l'attractivité de ces zones et de la protection de la qualité de vie des populations rurales, et que les zones rurales ont besoin d'un soutien ciblé pour s'adapter à la crise climatique et à la transition verte.

En effet, les zones rurales de l'Union européenne sont confrontées à des défis systémiques à long terme, notamment le dépeuplement, la diminution de la main-d'œuvre, le manque de services essentiels et l'insuffisance des investissements pour répondre rapidement aux transitions verte et numérique. Il est indispensable que les institutions de l'Union européenne s'impliquent davantage et soutiennent pleinement les zones rurales pour la réussite du projet européen.

## LES OPPORTUNITÉS D'ACTION AU NIVEAU EUROPÉEN EXISTENT

---

Le 20 novembre 2023, le Conseil de l'UE a adopté des conclusions sur une vision à long terme pour les zones rurales.

Ces conclusions qui fournissent une base pour l'action politique future sont à saluer. Cependant, notre vigilance doit être redoublée afin que l'on poursuive et que l'on accélère des efforts dans les années à venir, notamment dans la préparation de la prochaine période de programmation des Fonds européens après 2027. En particulier, pour développer un Cadre Financier Pluriannuel ambitieux avec un budget fort pour l'Europe rurale et l'introduction d'un fléchage clair des fonds pour les zones rurales. Il est indispensable que la Commission s'assure que la ruralité bénéficie d'une part de crédit correspondant à son poids démographique et spatial dans l'Union européenne.



Le 24 mai 2023, à l'occasion de l'examen annuel de la situation économique et sociale de la France et de ses perspectives, la Commission européenne a dressé ce constat : « La France est caractérisée par des disparités régionales croissantes, qui vont au-delà du clivage persistant entre régions métropolitaines et ultrapériphériques. »


La Commission a ajouté que « la fracture entre zones urbaines et zones rurales, en matière de dynamisme économique et de perspectives de croissance, est devenue une préoccupation publique » et qu'il importe de « remédier aux déséquilibres régionaux pour, notamment, améliorer les perspectives de croissance à long terme de la France ».

Enfin, la Commission préconisait au Conseil de demander à la France de « procéder à la mise en oeuvre rapide de programmes de politique de cohésion, en lien avec le plan de relance et de résilience », en vue d'accélérer une transition écologique, sociale, économique et numérique à la fois équitable et inclusive.

Il a donc été rappelé au Gouvernement, lors de la séance des Questions au Gouvernement, qu'il est urgent de mettre en oeuvre une vraie politique d'aménagement du territoire ; une politique globale et avec des moyens à la hauteur des enjeux. Ce fut également l'occasion de rappeler que le Sénat avait demandé au Gouvernement d'agir vigoureusement en faveur d'une véritable politique européenne destinée aux territoires ruraux, au-delà de la politique agricole commune (PAC), et à la hauteur de leur importance démographique.

# ACTIONS À DESTINATION DES ZONES RURALES EN EUROPE :

01. Établir un Agenda rural européen, programme spécifique à destination des territoires ruraux et distinct de la PAC, préalable indispensable à la réalisation des objectifs de cohésion de l'Union européenne à l'horizon 2040. Il doit permettre le développement socio-économique, la croissance et la diversification de leur économie, le bien-être social, la protection de la nature et la préservation de la qualité de vie ainsi que la coopération et l'interconnexion avec les zones urbaines afin de favoriser la cohésion et d'éviter le risque de fragmentation territoriale.
02. Demander, en outre, que cet Agenda rural européen pour les régions rurales soit assorti d'un cadre stratégique pour le développement des zones rurales, coordonné avec les stratégies en faveur des régions défavorisées et des régions périphériques.
03. Favoriser une coordination renforcée des politiques de l'Union et de ses pays membres pour assurer le développement des territoires ruraux à ces fins.
04. Soutenir la Commission européenne dans son souhait d'aider les femmes à participer à la prise de décision, à développer leur esprit d'entreprise et à investir dans les services permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, et, enfin, d'accroître l'intégration des femmes sur le marché du travail.
05. Demander à la Commission européenne de proposer des solutions innovantes pour créer davantage d'opportunités pour la jeunesse dans les zones rurales et éloignées en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes et en organisant une consultation avec les jeunes.
06. Encourager les organisations institutionnelles publiques ou privées et associatives rurales à développer des projets en tirant parti de leurs atouts et de leurs forces et en offrant de nouvelles perspectives telles que des services décentralisés, des solutions énergétiques et des technologies et innovations numériques, territoriales et sociales.

07. Garantir une meilleure efficacité ainsi qu'une intégration plus poussée des politiques de développement rural de l'Union européenne, en y associant tous les niveaux de pouvoir au sein des États membres.
  08. Soutenir la poursuite du développement du tourisme rural et de l'agrotourisme de montagne, tout en préservant les spécificités de ces zones, par exemple leurs traditions et leurs produits locaux traditionnels, étant donné que le tourisme y joue un rôle social, économique et culturel important.
  09. Mettre en place un cadre concret d'évaluation avec des mesures chiffrées précises et des indicateurs définis pour évaluer l'impact des grandes politiques européennes sur les zones rurales dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme « rural proofing » (évaluation de l'impact rural de chaque dispositif européen).
  10. Appeler la Commission à prendre en compte de manière renforcée le rôle essentiel et à leur juste place respective des différents niveaux de collectivités locales.
  11. Favoriser les investissements visant à intégrer les zones rurales dans toutes les politiques sont nécessaires pour réaliser les priorités de l'Union notamment, mais pas exclusivement, pour une croissance durable, pour la création d'emplois, la transition numérique et l'efficacité du marché intérieur.
  12. Inviter la Commission à inclure, dans ses futures propositions législatives, des dispositions visant à mieux prendre en compte les spécificités de ces zones et à leur octroyer un financement suffisant, en particulier au titre des Fonds structurels et d'investissement européens, dans le cadre de la politique de cohésion pour l'après-2020, élaborés en concertation avec les protagonistes.
  13. Défendre auprès des institutions européennes la création d'un fonds européen dédié à la territorialisation vers les territoires ruraux les plus fragiles et la généralisation du développement territorial intégré appuyé aux zones rurales.
  14. Créer les "campagnes européennes de la culture" sur le modèle des "capitales européennes de la culture".
  15. Rebâtir une véritable souveraineté alimentaire européenne en mettant en place une PAC plus juste, plus verte et plus résiliente.
- 

**POUR LA FRANCE**

**03**

## IL FAUT APPELER À LA MISE EN PLACE D'UNE VRAIE POLITIQUE À DESTINATION DES CAMPAGNES ET DE LEURS VILLES

---

Nous ne pouvons nous contenter de solutions au rabais telles que les mesures figurant dans l'Agenda rural 2019 ou dans le plan France Ruralités qui n'apportent pas de solutions suffisantes aux attentes des territoires et de leurs habitants.

C'est la raison pour laquelle, il faut appeler à la mise en place d'une vraie politique des territoires ruraux, dotée de mesures concrètes, capable de répondre aux besoins des ruralités, adossé à des moyens financiers dédiés, à la hauteur d'une politique volontariste, juste, exigeante et durable que méritent nos campagnes françaises.

Nos territoires ont tous les atouts pour devenir des lieux de relance et de reconquêtes des souverainetés perdues pour la France dans de nombreux secteurs. Ils sont une chance et une réponse aux défis environnementaux et économiques, ainsi qu'au défi de cohésion sociale, que nos sociétés du XXI<sup>e</sup> siècle doivent relever.

Aujourd'hui, outre la question majeure de la paupérisation des territoires ruraux, il y a lieu de mettre en place de façon urgence des mesures :

### **EN MATIÈRE DE SANTÉ**

Selon les chiffres de l'INSEE et les données socioéconomiques, il y a un écart de longévité de 5 ans en moyenne observé au niveau national. Il grimpe à 13 ans, selon que vous soyez riche ou pauvre et que vous ayez été cadre ou ouvrier.

Un abîme qui sépare, en France, les 5 % d'hommes les plus riches des 5 % les plus pauvres. Pour un niveau de vie moyen de 5 800 € par mois, un homme peut espérer s'éteindre à plus de 84 ans. Un plafond qui tombe à moins de 72 ans pour les plus pauvres.

Quand on sait, qu'aujourd'hui en France, il y a plus de 9 millions de pauvres, on peut dès lors imaginer l'injustice que cela représente et également pour celles et ceux qui ont eu à exercer des métiers pénibles.

Les écarts d'espérance de vie se sont aggravés aux cours des trente dernières années entre départements ruraux et départements

urbains. Cet écart est, en moyenne, de près de 2 ans d'espérance de vie en moins pour les hommes et un an pour les femmes.

A titre d'exemple, selon l'INSEE, la Nièvre est le département Français où l'espérance de vie est la plus faible, moins 5 ans par rapport à la région de l'Île-de-France notamment. Ainsi, d'après les chiffres de l'INSEE datant de 2023, un Nivernais peut espérer vivre jusqu'à un peu plus de 77 ans, un peu plus de 84 ans pour une Nivernaise. Alors que cette moyenne est de 79 ans pour les hommes et 85 pour les femmes en France. A partir de l'âge de 40 ans, l'espérance de vie des Nivernais est toujours la plus faible de France, avec Mayotte.

Ces données sont à croiser avec l'étude réalisée par l'Association des maires ruraux de France (AMRF), en avril 2023, qui souligne que dans les bassins de vie hyper-ruraux, l'espérance de vie est de 78,8 ans pour les hommes et 84,9 ans pour les femmes ; dans l'hyper-urbain, ces chiffres sont de 80,2 ans et 85,7 ans. Les départements hyper-ruraux ont entre 10 et 15 ans de retard sur les départements urbains pour la progression de l'espérance de vie. Cette même étude souligne que l'espérance de vie s'est améliorée deux fois plus vite en ville qu'à la campagne au cours des 30 dernières années : en 1990, les ruraux et les urbains étaient égaux, or, en 2022, la situation observée sur les territoires ruraux est comparable à celle mesurée avant 2010 en territoires urbains.

Autre constat, l'indice de mortalité des bassins de vie ruraux est supérieur de 6 points à celui des bassins de vie urbains. Autrement dit, cela correspond à 14 216 décès supplémentaires par an dans les zones rurales.

Ces données alarmantes rendent plus cruciale encore la résolution du problème des déserts médicaux. Un Français sur quatre n'a pas accès à un médecin généraliste. Parmi les autres chiffres inquiétants relevés par l'association UFC-Que choisir, 24,8 % des femmes vivent dans un désert médical gynécologique (soit 12,2 millions de patientes) et 28,9 % des enfants vivent dans un désert médical pédiatrique.

Face à cette situation alarmante, il n'est pas étonnant d'apprendre que cette association a saisi le Conseil d'État pour que le Gouvernement puisse prendre des mesures efficaces et contraignantes. On sait très bien que l'accès aux soins et l'adoption de comportements favorables à la santé sont deux conditions nécessaires à l'amélioration de la "bonne" santé des populations, qui se traduisent par le recul de la mortalité à tous les âges et donc par une augmentation de l'espérance d'une vie... meilleure.

## IL FAUT :

01. Mettre en place un plan de résorption des déserts médicaux en instaurant une régulation, au moins temporaire, de l'installation des médecins et en définissant des seuils minimums de médecins généralistes et spécialistes pour chaque territoire.
02. Garantir à chaque assuré social, quel que soit son lieu d'habitation, la possibilité de disposer d'un médecin référent.
03. Garantir un maillage territorial d'hôpitaux de proximité avec des services d'urgence accessibles en moins de 30 minutes.
04. Garantir des moyens financiers aux hôpitaux pour maintenir les services.
05. Introduire une dotation supplémentaire pour les services d'urgences dans les secteurs sous-dotés afin de mieux tenir compte du surcroît d'activité liée à la faible densité en médecins.
06. Adapter l'accompagnement des personnes âgées à l'évolution de leur autonomie : revaloriser les métiers du vieillissement, prendre en compte le critère de distance dans les modalités de tarification des services d'aide à domicile et diversifier les modes d'accueil (avec des alternatives résidentielles pour les personnes âgées et la conception de « l'Ehpad du futur »).

## EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

07. Mettre en place une stratégie nationale de relocalisation et de réindustrialisation basée sur des mesures incitatives de l'État et une logique de fléchage territorial afin de prioriser les zones rurales pour l'implantation de ces nouveaux sites qui permettront de créer de l'emploi local.
08. Baisser la T.V.A. à 5,5 % sur les produits faits en France respectant des critères de développement durable définis selon un cahier des charges (création d'emplois locaux, recyclage, circuits courts, etc.).

09. Investir dans la promotion de la destination France rurale auprès des touristes internationaux et des Français, au moment où de grands sites patrimoniaux sont saturés.
10. Orienter l'épargne locale en faveur de l'investissement productif dans les territoires.
11. Attribuer une aide financière à toute entreprise située dans une zone de revitalisation rurale (Z.R.R.) qui recrute, en C.D.I. ou en C.D.D. de 6 mois minimum, un demandeur d'emploi résidant également dans une Z.R.R.
12. Développer en milieu rural des projets de production locale d'énergie associée à l'autoconsommation, qui s'inspirent des "communautés énergétiques citoyennes" promues par l'Union européenne.

## EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX SERVICES :

13. Créer un socle minimum de services au public afin de garantir son accès à tous dans l'ensemble des territoires. Il doit assurer à moins de 30 minutes de transport, un accès à la santé de proximité, à une offre éducative, à moins de 15 minutes de déplacement, un accès à des solutions de mobilité et à un guichet physique de services publics, et pour tous, sur l'ensemble du territoire un accès à internet.
14. Maintenir la présence bancaire et postale dans les territoires ruraux à la fois pour faciliter la vie des personnes âgées et pour favoriser le maintien des petites transactions économiques locales à travers les espèces.
15. Créer une nouvelle catégorie E.R.P. adaptée aux établissements ruraux avec un dispositif administratif et normatif allégé.
16. Encourager, dans les zones rurales, le développement de services itinérants permettant d'accompagner l'activité commerciale par la mobilité et ainsi accroître l'attractivité de ces territoires.
17. Lutter contre l'illectronisme.



## EN MATIÈRE DE MOBILITÉ :

18. Garantir le transport pour tous et partout.
19. Assurer un soutien financier adapté aux habitants des territoires ruraux en compensation de la hausse du coût des carburants pendant toute la durée de cette hausse.
20. Soutenir le transport solidaire et simplifier les règles l'encadrant.
21. Réouvrir des gares et petites lignes de train et établir un moratoire sur leurs fermetures.
22. Porter à 2 milliards d'euros sur dix ans les crédits consacrés au plan de désenclavement des territoires ruraux.
23. Développer l'usage du véhicule électrique et/ou hydrogène en diminuant le reste à charge des habitants des zones peu denses sans moyen de transports alternatifs.
24. Créer un fonds de péréquation du versement mobilité, à l'échelle nationale et/ou régionale, dédié au financement des services mobilités adaptés aux territoires ruraux.
25. Soutenir des projets d'investissement dans les transports alternatifs en ruralité et favoriser le développement des transports autonomes dans les territoires ruraux.

## EN MATIÈRE DE JEUNESSE :

26. Garantir un bon maillage d'écoles, de collèges, de lycées et d'internats, et favoriser un fonctionnement en réseau s'appuyant sur les ressources locales matérielles et culturelles.
27. Valorisation de la formation professionnelle et de l'alternance.
28. Maintien des aides en faveur de l'apprentissage en direction des jeunes, des C.F.A. et des entreprises.
29. Appuyer la création d'un Erasmus rural favorisant l'ouverture au monde.

- 30. Soutenir 100 000 jeunes élèves ruraux en mobilisant le parrainage, le tutorat ou les Cordées de la réussite.
- 31. Mieux prendre en compte les spécificités des « classe multi-âges » : seuils d'ouverture et fermeture de classes, formation et rémunération des enseignants.
- 32. Mettre en place un dispositif dans les établissements scolaires des territoires ruraux intégrant le permis de conduire dans le cursus.

## EN MATIÈRE D'HABITAT :

- 33. Lancer une loi « loi Malraux » dédié aux territoires ruraux.
- 34. Réserver une partie significative des aides à la pierre (PLAI, PLS, PLUS, etc.) aux territoires ruraux, et revaloriser leurs montants pour tenir compte des surcoûts dans les projets de réhabilitation.
- 35. Autoriser la modulation des plafonds de ressources dans les territoires ruraux dans le cadre de l'élaboration des conventions d'utilité sociale entre les organismes HLM et les préfets afin de lutter contre les phénomènes d'inoccupation du parc social dans les espaces ruraux.
- 36. Adapter la réglementation thermique à la nature des divers patrimoines concernés afin de ne pas exclure les rénovations dans les territoires ruraux aux aides publiques.
- 37. Valoriser le bâti vacant (trois millions de logements sont concernés) dans les territoires ruraux en favorisant sa rénovation, qui constitue le volet complémentaire aux stratégies de développement économique et en particulier de réindustrialisation.

## EN MATIÈRE DE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE :

- 38. Assurer un revenu équitable aux agriculteurs, par une révision de la PAC, et renforcer les paiements pour services environnementaux.

39. Agir contre le changement climatique favoriser les adaptations et transitions.
40. Garantir et protéger la qualité des denrées alimentaires afin d'assurer la santé des consommateurs et le revenu des agriculteurs.
41. Encourager le soutien aux petites exploitations à taille familiale dans la PAC (réorienter la PAC vers un plafonnement des aides à l'actif agricole et une majoration des premiers hectares ou des premiers animaux, suppression du minimum de 40 ans pour bénéficier des aides à l'installation).
42. Prendre pleinement en considération les Outre-mer, appelés Régions Ultrapériphériques (RUP) en droit de l'Union européenne. Chacun de ces territoires doit tendre vers la souveraineté alimentaire pour renforcer leur résilience comme pour davantage protéger le climat en réduisant leurs importations. En complément des cultures d'exportation de sucre ou de banane, cela implique une diversification des cultures agricoles. Il convient de modifier les seuils afin que les petits exploitants, dont les rendements sont moins élevés, puissent bénéficier des dispositifs européens de manière plus importante.
43. Soutenir les associations qui accompagnent les installations agricoles (cafés installations, agriculteurs tuteurs, réseaux d'entraide et de solidarité, couveuses agricoles, structures qui permettent d'avoir un accès facilité au foncier agricole, structures de formations à l'émergence de projets agricoles, plateformes de financement participatif dédiées à l'agriculture et l'agro-écologie, etc.).
44. Encourager les nouvelles pratiques agricoles : exercice collectif des activités agricoles (services de remplacement, coopératives, ateliers de transformation collectif, etc.), agriculture biologique, etc.
45. Encourager les intercommunalités à intégrer les questions agricoles dans les projets de territoire, en développant les projets alimentaires territoriaux et les programmes agricoles expérimentaux.
46. Soutenir et généraliser les plateformes numériques de circuits courts alimentaires (à l'image d'AgriLocal).